



M.1770.11.8

Le huit du mois de novembre de l'an mil sept cent soixant dix  
apres la publication de trois bans de mariage par deux dimanches  
et le jour de la toussaint entre les deux dimanches consecutivement  
a la messe paroissiale de l'eglise de wizernes, entre jacque andré  
tousart fils de feu jean et de feu marie magdelaine hebant  
jeun homme de cette paroisse agé de trent et un an aux  
environ d'une part , et marie antoinette Chevalier , aussi  
de cette paroisse agée de trent huit ans aux environ de l'autre  
part, et n'ayant reconnu aucun empechement a leur future  
mariage je curé soussigné les ai lié et conjoins par les  
liens sacrés du sacrement de mariage , ont été presens  
comme temoins joseph nicolas tousart frere au marié, jean  
françois heban cousin du marié, joseph alexandre delannoy et  
bernard alexandre marie demerghem tous deux amis à la mariée  
lesquels ont signés avec moi cet le meme jours mois , et  
an que dessus tous interpellés exceptés jacque andré tousart  
marie antoinette Winterbert , joseph nicolas tousart et  
jean françois hebant qui ont faits leur marque ordinaire  
ayant declarés ne scavoir ecrire aussi interpellés  
marque + de jacque andré tousart  
marque + de marie antoinette Winterbert  
marque + de joseph nicolas tousart  
marque + de jean françois hebant  
*joseph alexandre de lannoy*  
*Bernard Alexandre Mari Dermenghem*  
*A.f.b.Kindt curé*  
*de vvizernes*

il s'agit de marie antoinette Wintrebert fille de george et de marie antoinette  
chevalier acte : B.1732.9.15